
276ème séance plénière

PC Journal No 276, point 2 de l'ordre du jour

**DECISION No 345
PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE EN CROATIE**

Le Conseil permanent décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE en Croatie jusqu'au 31 décembre 2000.

La Mission de l'OSCE en Croatie sera autorisée à avoir jusqu'à 225 membres recrutés sur le plan international. Le nombre total de cet effectif sera revu au cours du mandat et ajusté selon les besoins pour refléter l'évolution de la situation en Croatie dans les domaines présentant un intérêt pour l'OSCE.